



# Communiqué

## **Païement des frais d'examens du SC/HSC 2012**

Le ministère de la Sécurité sociale, de la Solidarité nationale et des Institutions réformatrices informe le public que l'enregistrement des demandes pour le paiement des frais d'examens (Examination Fees) du SC, HSC et du GCE pour cette année débutera le lundi 6 février 2012 selon les critères et le calendrier établis ci-dessous .

### 1. Critères d'éligibilité:

(i) Le collégien doit:

- (a) être âgé de 20 ans ou moins pendant l'année 2012 et,
- (b) fréquenter un collège secondaire à plein temps.

(ii) Remboursement intégral

Les familles mentionnées ci-dessous auront droit au remboursement intégral des frais d'examens de leurs enfants:

- (a) les bénéficiaires de l'aide sociale (Social Aid) ou d'allocation chômage (unemployment hardship relief);
- (b) les bénéficiaires d'une pension de base (pension de vieillesse, pension de veuve, pension d'invalidité, pension d'orphelin) qui auraient été éligibles à l'aide sociale (Social Aid) s'ils n'avaient pas cette pension de base;
- (c) les familles dont les revenus mensuels ne sont pas supérieurs à Rs14,500.

(iii) Subvention de 50%

Les familles dont les revenus mensuels sont dans la fourchette de Rs14,501 à Rs20,000, bénéficieront d'une subvention de 50% sur les frais d'examens pour chaque enfant.

### 2. Procédures d'enregistrement

Les parents qui seraient éligibles, sont donc invités à se faire enregistrer au bureau de la Sécurité sociale le plus proche de leur localité.

Ils devront être munis des documents suivants:

- (i) Carte d'identité des adultes de la famille
- (ii) Acte de naissance de chaque membre de la famille
- (iii) Photocopie de l'acte de naissance de l'enfant qui concourera aux examens en 2012.
- (iv) Fiche de paie (du chef de famille et du conjoint/e)
- (v) Carte de pension, selon le cas
- (vi) Certificat du collège attestant que l'enfant concourera aux examens (SC/HSC/GCE) en 2012 et mentionnant aussi les sujets.
- (vii) Fiche de résultat de l'enfant s'il a bénéficié de subside en 2011.

### CALENDRIER

Nom commençant par	Jour	Horaire
A	Lundi 6 février, 2012	14hr00 – 18hr00
B	Mercredi 8 février, 2012	14hr00 – 18hr00
	Jeudi 9 février, 2012	14hr00 – 18hr00
C	Vendredi 10 février, 2012	14hr00 – 18hr00
D-E	Samedi 11 février, 2012	9hr00 – 16hr00
F-G	Lundi 13 février, 2012	14hr00 – 18hr00
	Mardi 14 février 2012	14hr00 – 18hr00
H-I	Mercredi 15 février, 2012	14hr00 – 18hr00
J	Jeudi 16 février, 2012	14hr00 – 18hr00
K-L	Vendredi 17 février, 2012	14hr00 – 18hr00
	Mercredi 22 février, 2012	14hr00 – 18hr00
M	Jeudi 23 février, 2012	14hr00 – 18hr00
	Vendredi 24 février, 2012	14hr00 – 18hr00
N-O	Samedi 25 février, 2012	9hr00 – 16hr00
P-Q	Lundi 27 février, 2012	14hr00 – 18hr00
R	Mardi 28 février, 2012	14hr00 – 18hr00
	Mercredi 29 février, 2012	14hr00 – 18hr00

<b>S</b>	}	<b>Jeudi 1 mars, 2012</b>	<b>14hr00 – 18hr00</b>
		<b>Vendredi 2 mars, 2012</b>	<b>14hr00 – 18hr00</b>
<b>T-Z</b>		<b>Samedi 3 mars, 2012</b>	<b>9hr00 – 16hr00</b>
<b>Retardataires</b>	}	<b>Lundi 5 mars, 2012</b>	<b>14hr00 – 18hr00</b>
		<b>Mardi 6 mars, 2012</b>	<b>14hr00 – 18hr00</b>
		<b>Mercredi 7 mars, 2012</b>	<b>14hr00 – 18hr00</b>
		<b>Jeudi 8 mars, 2012</b>	<b>14hr00 – 18hr00</b>
		<b>Vendredi 9 mars, 2012</b>	<b>14hr00 – 18hr00</b>
		<b>Samedi 10 mars 2012</b>	<b>9hr00 – 16hr00</b>

Le 11 janvier 2012

*Ministère de la Sécurité sociale, de la  
Solidarité nationale et des  
Institutions réformatrices*